



Numéro 131 Septembre 2015

Enquête info :
Enquête annuelle sur les exploitations forestières en 2013

Une récolte globalement en légère baisse mais en hausse rapide pour le bois d'énergie

En 2013, 311 500 m³ de bois ont été récoltés en Île-de-France, un volume global en légère baisse par rapport à 2012 (-1%). L'évolution du volume récolté entre 2012 et 2013 varie fortement selon les catégories de bois :

- Bois d'œuvre : - 20%
- Bois d'industrie : - 7%
- Bois d'énergie : + 15%

Avec 153 750 m³ récoltés le volume de bois d'énergie récolté représente près de la moitié de la production totale de bois en Île-de-France contre 16% en 2005. Les activités de sciage et de première transformation du bois (rabotage, fabrication de placage) sont quasiment inexistantes en Île-de-France.

Au niveau national, la récolte de bois s'élève à 35,9 millions de m³ en 2013, en hausse de 2% par rapport à 2012 :

- Bois d'œuvre : +2%
- Bois d'industrie : -8%
- Bois d'énergie : +23%

La moitié de la récolte de bois est constituée de bois d'œuvre. La quantité de bois d'énergie récoltée augmente fortement et atteint 6,9 millions de mètres cubes en 2013, niveau jamais atteint par le passé.

Avec 8,1 millions de m³ en 2013, la production de sciages baisse de 1% en 2013, mais la production des sciages de qualité supérieure et des merrains augmente.

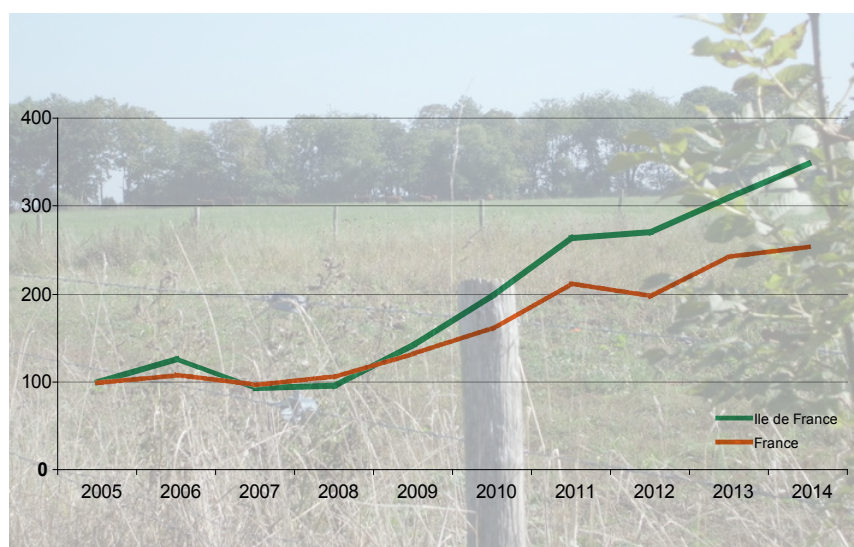
Le volume de bois d'énergie représente 57% de la récolte totale de bois en 2013 contre 16% en 2005

Depuis plusieurs décennies, le stock de bois augmente dans les forêts franciliennes. Alors qu'en France, en moyenne, on récolte la moitié de ce qui pousse annuellement, en Île-de-France, le taux de prélèvement n'est que de 20 %.

Les politiques incitatives du «Fonds chaleur» encouragent fortement la demande de bois énergie « plaquettes » à destination des installations de chauffage collectives.

Ainsi, compte tenu du gisement que représentent les massifs forestiers franciliens et des mesures incitatives précitées, la progression de la récolte de bois énergie est plus forte en Île-de-France qu'en France.

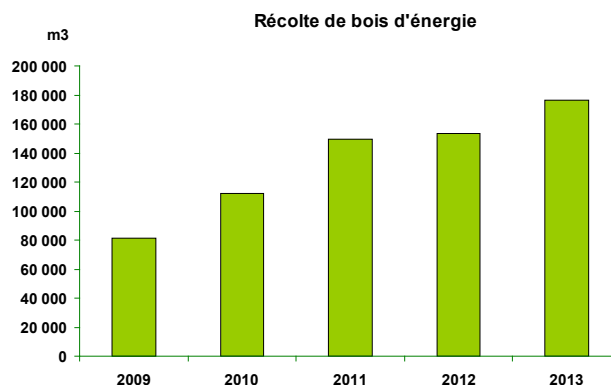
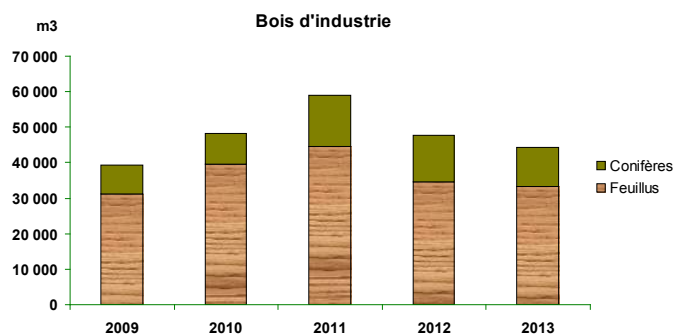
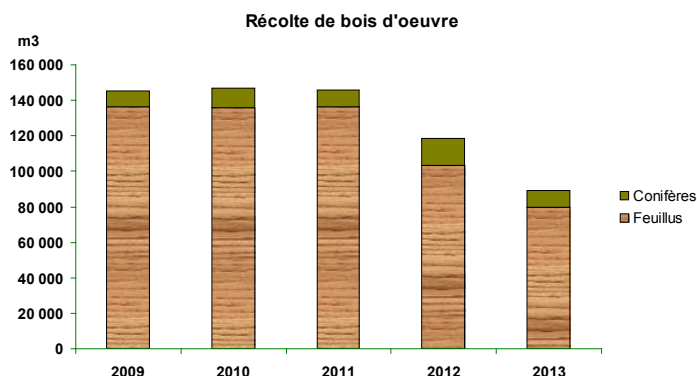
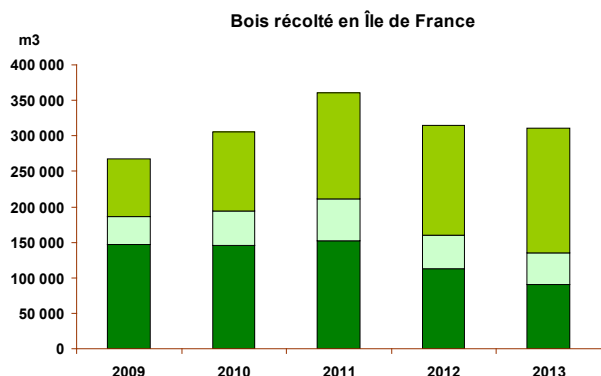
Parallèlement, la récolte en bois d'énergie «bûches» continue de croître, conséquence notamment des politiques conduites depuis le Grenelle de l'environnement. L'objectif est d'atteindre à l'échéance 2020, neuf millions de foyers équipés d'un chauffage au bois performant contre cinq millions actuellement sans pour autant augmenter proportionnellement la production.



Indice base 100 en 2005.

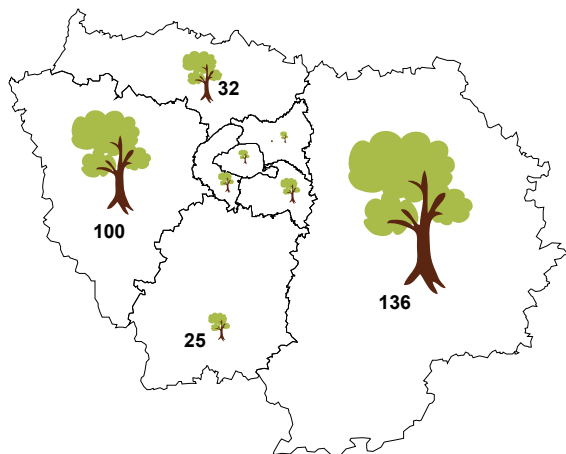
Source : enquête annuelle de branche 2013, exploitation forestière.

Des évolutions de récolte variées suivant les catégories de bois en Île-de-France



Source : enquête annuelle de branche 2013 : «Exploitation forestière»

La Seine-et-Marne : principal lieu de récolte en Île-de-France en 2013.



Unité : millier de m³ récoltés.

DÉFINITIONS

• **Une branche (ou branche d'activité)** regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises ayant une même activité principale.

• **Bois d'œuvre** : Bois destiné à être scié ou débité pour être utilisé en fabrication, construction ou rénovation.

• **Bois d'industrie** : Bois provenant des arbres prélevés dans les coupes d'éclaircies ou d'amélioration, ainsi que des sous-produits d'exploitation du bois d'œuvre. Il est destiné à l'industrie de la pâte à papier ou des panneaux (dit bois de trituration) ainsi qu'à quelques produits moins courants tels que poteaux ou bois de mines (dit autres bois d'industrie).

Les chutes de scierie livrées à la trituration sont rattachées aux "produits connexes" de scierie.

• **Bois d'énergie** : Bois utilisé pour produire de l'énergie (chaleur ou électricité).

N.B. : Le bois de chauffage auto-consommé par les particuliers n'est pas dans le champ de l'enquête.

Pour en savoir plus : «Récolte de bois et production de sciage en 2013» Agreste Primeur N° 320 décembre 2014.